Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-07_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 16 février 2026

Service référent : *Finances Commande Publique*

Objet : Budget 2026 – Budgets annexes – Approbation

L'An deux mil vingt-six, le seize février à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix février, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Le Roux, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, M. Serge BROSOLO, Mme Christine POUILLET, M. Hugues VANNIER, M. Jean-Michel BELZ, Mme Marie-Céline BARGAIN, adjoints au Maire, M. Alexis LIGEOUR, M. Gérard MAISNIER, Conseillers Municipaux délégués, M. Alain MOREAU, Mme Dorothée BOBEAU, Mme Marie-Thérèse NUGUES, Mme Nicole KIRCHGESSNER, Mme Sylvie BOSSARD, M. Marc ESPA, Mme Corinne LE JEUNE, M. Dominique CALCAGNO, Mme Laurence GONNOT, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne TURI, Mme Sophie LEMOULINIER, M. Alain RICHARD.

Représentés : Sabine JEGOU représentée par M. Gildas QUENDO, M. Gildas GOUARIN représenté par M. Marc ESPA, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, Mme Annick DELAUNAY représentée par Mme Christine POUILLET, Mme Alizée POUILLET représentée par M. Patrick LE ROUX.

Secrétaire de séance : Mme Dorothée BOBEAU.

Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-07_2026-DE

Séance du conseil municipal du 16 février 2026

Délibération n°7/2026

Service référent : Service Finances et Commande publique

Objet : Budget 2026 – Budgets annexes – Approbation

Rapporteur : Monsieur Serge BROSOLO, adjoint au Maire, chargé des Finances, des Mobilités et du Mécénat,

Après une présentation détaillée (rapport de présentation et projets de budgets en pièces jointes), il est proposé d'arrêter le budget primitif des budgets annexes de la Ville comme suit :

Budget annexe Campings	
Dépenses d'investissement :	511 631,53 €
Recettes d'investissement :	511 631,53 €
Dépenses de fonctionnement :	1 147 900,00 €
Recettes de fonctionnement :	1 147 900,00 €
Soit un total dépenses/recettes de :	1 659 531,53 €

Budget annexe Cinéma le paradis	
Dépenses d'investissement :	56 665,19 €
Recettes d'investissement :	56 665,19 €
Dépenses de fonctionnement :	373 009,06 €
Recettes de fonctionnement :	373 009,06 €
Soit un total dépenses/recettes de :	429 674,25 €

Budget annexe Aérodrome	
Dépenses d'investissement :	111 173,25 €
Recettes d'investissement :	111 173,25 €
Dépenses de fonctionnement :	201 792,00 €
Recettes de fonctionnement :	201 792,00 €
Soit un total dépenses/recettes de :	312 965,25 €

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-07_2026-DE

Budget annexe Parking des Iles	
Dépenses d'investissement :	153 966,17 €
Recettes d'investissement :	153 966,17 €
Dépenses de fonctionnement :	1 178 031,50 €
Recettes de fonctionnement :	1 178 031,50 €
Soit un total dépenses/recettes de :	1 331 997,67 €

Budget annexe Port de pêche	
Dépenses d'investissement :	1 792 228,59 €
Recettes d'investissement :	1 792 228,59 €
Dépenses de fonctionnement :	7 980 221,33 €
Recettes de fonctionnement :	7 980 221,33 €
Soit un total dépenses/recettes de :	9 772 449,92 €

Budget annexe Mouillages	
Dépenses d'investissement :	26 259,78 €
Recettes d'investissement :	26 259,78 €
Dépenses de fonctionnement :	32 250,00 €
Recettes de fonctionnement :	32 250,00 €
Soit un total dépenses/ recettes de :	58 509,78 €

Par ailleurs, il est proposé d'autoriser les virements de crédits d'un chapitre vers un autre chapitre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, dans la limite maximale de 7,5 % des dépenses réelles de la section prévue par la nomenclature M57 et applicables uniquement aux budgets relevant de cette nomenclature.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif des budgets annexes 2026.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 10 février 2026, la Commission municipale Finances et pêche a émis un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-07_2026-DE

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-1 et s. et L 2312-1,
Vu le budget principal 2026,
Vu le projet de budgets annexes 2026 et le rapport de présentation, annexés,
Vu le règlement budgétaire et financier de la Commune,
Vu la transmission des éléments du dossier aux membres du Conseil municipal le 4 février 2026 par voie électronique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **22 VOIX POUR** et **1 VOIX CONTRE (Mme Laurence GONNOT)**,

APPROUVE les budgets primitifs des budgets annexes 2026 présentés ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution à la Direction des Finances et de la Commande Publique ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 19 février 2026

MAIRIE DE QUIBERON
MORBIHAN

Le Maire

Patrick Le Roux

R. A. A. : 2026-
Classification actes : *Finances*